

Le châtaignier

un “fruitier” recherché pour son bois



Caractéristiques



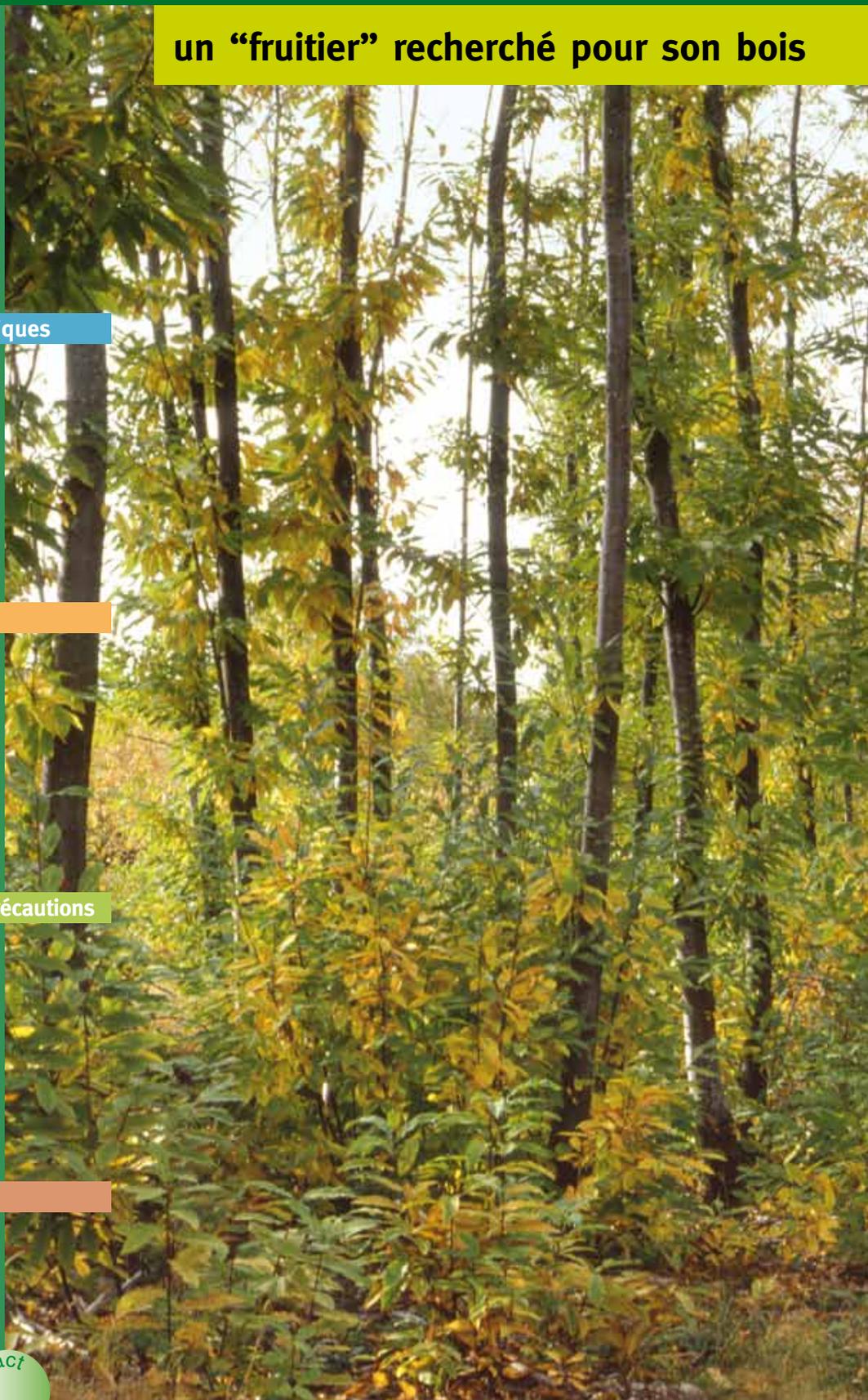
Gestion



Soins et précautions



Économie



contact

Les techniciens du CRPF sont à votre service sur le terrain pour vous apporter une compétence professionnelle pour la conduite de vos châtaigneraies ou de vos autres parcelles forestières.
Les coordonnées du technicien de votre secteur sont disponibles sur simple demande au siège du CRPF.

Description, écologie

■ Arbre feuillu pouvant atteindre 25 à 30 m de haut, présentant de très grosses branches et une cime étalée lorsqu'il est isolé. Ses feuilles sont grandes et oblongues, régulièrement dentées et pointues.

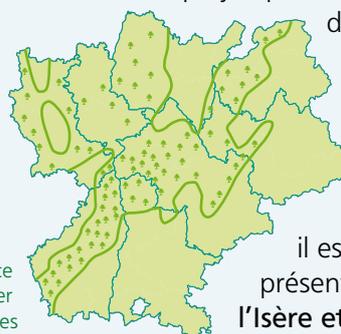
■ Les longs chatons jaunes portant les fleurs mâles sont caractéristiques de l'espèce. Les châtaignes (de 1 à 3) sont contenues dans des bogues épineuses.

■ Le châtaignier apprécie les sols frais, profonds, modérément acides et filtrants. Il ne supporte pas les sols calcaires, les sols hydromorphes ou trop superficiels.

■ Il craint les longues périodes de sécheresse estivale et les froids rigoureux.

■ Sa vigueur est exceptionnelle et il possède une grande capacité à rejeter de souche. C'est pourquoi il a été très souvent traité en taillis.

→ zone de présence du châtaignier en Rhône-Alpes



→ bogues et châtaignes

Usage et implantation

■ Cultivé pour ses fruits, le châtaignier est très intéressant pour son bois, utilisé dans la construction, la tonnellerie, la parqueterie, la menuiserie et différents usages agricoles (piquets, échalas...). Son écorce fournissait également des tanins employés pour la conservation des peaux.

Il occupe au sud et à l'ouest de la France environ 1 million d'ha.

En Rhône-Alpes, il est essentiellement présent dans l'Ardèche, l'Isère et la Savoie.

■ Éléments incontournables du patrimoine ardéchois, les châtaigneraies à fruits ou vergers, marquent profondément les paysages du Vivarais et des Cévennes.

■ En Isère, en Savoie et en nord Drôme, le châtaignier est surtout présent sous forme de taillis simples.

■ L'intérêt tant paysager que technologique du châtaignier justifie une mise en valeur de ces peuplements qui restent trop souvent délaissés.

→ châtaignier millénaire



Châtaigneraie et taillis de châtaignier

Une gestion indispensable

■ Des interventions sylvicoles appropriées permettent de valoriser cette essence à fort potentiel dont le bois est très recherché.

■ En région Rhône-Alpes, le châtaignier est surtout présent sous forme de taillis. On l'installe également en plantation sur d'anciennes terres agricoles.



→ taillis de châtaignier marqué en éclaircie

■ La châtaigneraie à fruits, en nette régression depuis 50 ans, disparaît peu à peu de nos paysages sauf en Ardèche où la production de châtaignes connaît actuellement un regain d'intérêt. On trouve encore d'anciens vergers car le châtaignier peut vivre plusieurs siècles.



→ accroissement avant et après éclaircie

→ balivage avec
récupération de bois

LES ANCIENS VERGERS

Les anciens vergers abandonnés peuvent être réhabilités soit :

- par un retour à la production de châtaignes après nettoyage et élagage des arbres si leur état sanitaire et la variété le justifient ou par un renouvellement du verger par plantation.
- par une conversion en taillis ou futaie pour la production de bois : soit par une coupe de tous les arbres afin de favoriser les semis ou les rejets de souches, soit par un détourage plus ou moins intensif. Si le renouvellement naturel est absent ou insuffisant, la plantation s'avère indispensable.

LE TAILLIS DE CHÂTAIGNIER

demande **une gestion dynamique** et un suivi précoce.

Le taillis de châtaignier peut être soit conservé en taillis (production de petits bois) soit converti en futaie (production de bois d'œuvre), selon les potentialités du peuplement et de la station.

Le traitement en taillis simple

Ce traitement permet la production de petits bois (piquets, échelas, bois énergie,...). Une coupe finale sera effectuée tous les 20-25 ans.

La conversion en futaie régulière

La futaie régulière est intéressante si la station permet une croissance soutenue. Les éclaircies doivent être précoces (vers 8-12 ans puis tous les 6-8 ans) et vigoureuses. La densité est progressivement ramenée à 100-300 tiges par hectare et la coupe définitive a lieu vers 40-50 ans.

La conversion en futaie irrégulière

Ce traitement est propice au mélange d'essences qui apporte une meilleure stabilité au peuplement (aléas climatiques et phytosanitaires). Les éclaircies ont lieu tous les 4-7 ans selon la structure du peuplement. Le diamètre d'exploitabilité est de 35-60 cm.

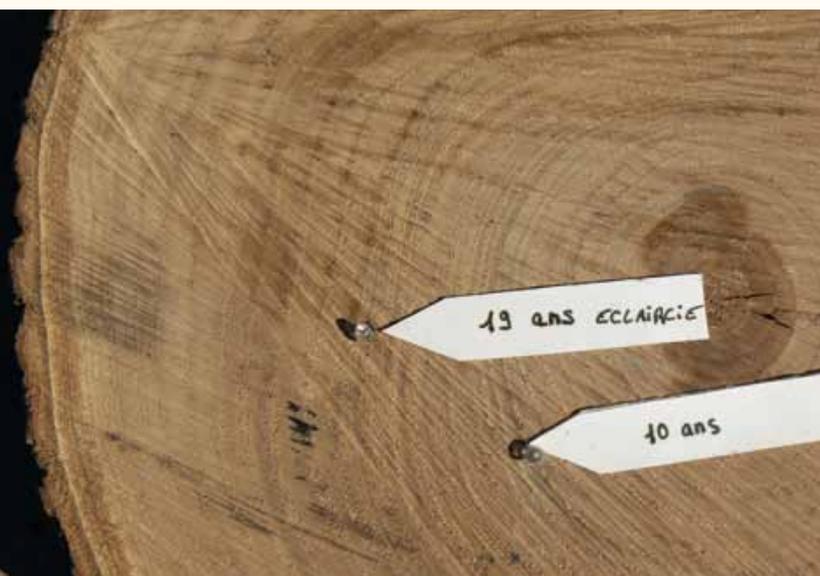
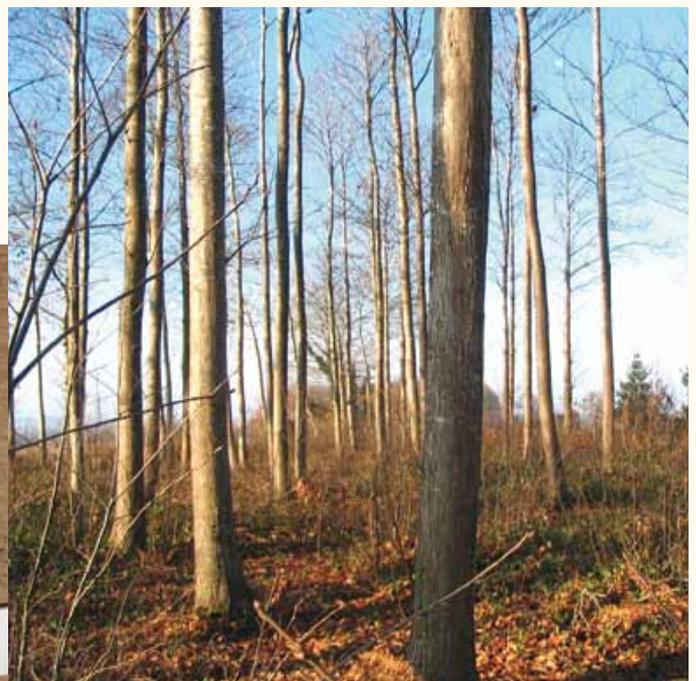


LA PLANTATION

La plantation se fera au mois de novembre, soit après coupe du taillis soit sur d'anciennes terres agricoles si la station est adaptée au châtaignier. Les plants doivent être âgés d'environ 1 an (40- 60 cm de haut) et de provenance locale (de type CSA 901). Il faut impérativement éviter les origines fruitières.

Dans le cas de reboisements d'anciens taillis, la densité de plantation ne doit pas descendre en dessous de 625 plants par hectare (4*4 m). Sur terres agricoles, les résultats restent très aléatoires en Rhône-Alpes. Il faut effectuer un travail du sol au préalable afin de casser la semelle de labour. La densité moyenne de plantation sera de 1100 à 1500 plants par hectare.

→ jeune plantation



Soins et précautions

■ **Le chancre de l'écorce** (*Cryphonectria parasitica*) provoque une boursoufflure rougeâtre et l'apparition de petites fructifications orangées. Puis la branche ou le tronc se dessèche au-dessus du chancre tandis que des gourmands se développent au-dessous. Il peut conduire à la mort de l'arbre.



→ faciès chancreux

■ **L'encre** (*Phytophthora sp*) est un champignon racinaire très virulent qui provoque rapidement la mort des arbres infectés.

■ **La rouille** se traduit par un décollement entre deux cerne annuels et rend la partie atteinte invendable.

Ce défaut peut avoir de multiples origines : anciennes blessures, contraintes de croissance, âge supérieur à 45 ans, sol défavorable au châtaignier...

■ **Le Cynips du châtaignier** (*Dryocosmus kuruphilus*), petite guêpe, principal ravageur du châtaignier au niveau mondial, est désormais largement signalé en Rhône-Alpes. Les dégâts, occasionnés par les larves, se traduisent par des galles rougeâtres caractéristiques de l'espèce, qui perturbent fortement la mise à fruit ainsi que la croissance de l'arbre. Toute plantation est soumise à déclaration auprès de l'administration.



→ galle de Cynips

Économie

Le châtaignier procure un revenu non négligeable et permet de valoriser les petites parcelles.

Le bois de châtaignier est utilisé en ébénisterie, menuiserie, tonnellerie, bardage, parquets, lambris...

Le bois est brun jaune à aubier clair et peu épais. Il est riche en tanin d'où sa durabilité naturelle importante.

De densité assez élevée, il est facile à fendre et se travaille bien.



sciage 1^{er} catégorie : tranchage / ébénisterie / menuiserie

- Diamètre fin bout minimum : 25 cm
- Longueur de bille minimum : 4 mètres
- Prix : 80 à 110 € / m³ bord de route



sciage 2^e catégorie : parquet / lambris

- Diamètre fin bout minimum : 22 cm
- Longueur mini : 4 mètres ou en toutes longueurs
- Prix : 45 à 80 € / m³ bord de route



piquets / échelas

- Diamètre fin bout minimum : 6 à 10 cm
- Longueur mini : 4 mètres ou en toutes longueurs
- Prix : 25 à 35 € la tonne bord de route



trituration

- Diamètre fin bout minimum : 4 cm
- Longueur : 2 mètres ou en toutes longueurs
- Prix : 15 à 25 € la tonne bord de route

Mars 2014

Prix 2014 indicatifs (m³ réel sur écorce pour les grumes)



Parc de Crécy
18, avenue du Général de Gaulle
69771 St-Didier-au-Mont-d'Or cedex
tél. : 04 72 53 60 90
fax : 04 78 83 96 93
rhonealpes@crpf.fr
www.foretpriveefrancaise.com/rhonealpes

Le CRPF Rhône-Alpes est une délégation régionale du



avec le concours financier de la Région Rhône-Alpes et du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



Rhône-Alpes Région

Imprimé sur papier



- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public apportant des conseils à tout propriétaire de bois ou forêts.
- Un réseau de placettes de démonstration illustre les différentes techniques sylvicoles adaptées à cette essence.